

RAPPORT DES RÉVISEURS

Dans le cadre du mandat accepté, les réviseurs soussignés ont vérifié les comptes annuels de la FIAP pour l'exercice 2025, avec clôture au 31 décembre 2025.

L'audit a été effectué du 28 au 30 mai 2026 à Vienne. Les comptes annuels se clôturent avec un bénéfice au bilan de 87 131,02 EUR. Au 31 décembre 2025, l'actif s'élevait à 1 750 326,88 EUR.

Les comptes annuels présentés ont été vérifiés par échantillonnage dans le cadre habituel. Toutes les pièces justificatives et tous les documents financiers étaient classés de manière claire et correcte. Le trésorier de la FIAP, M. Herbert Gmeiner, a volontiers répondu à toutes les questions en suspens et clarifié tous les points obscurs.

Nous avons constaté que la comptabilité était tenue de manière très soignée et correcte. Le bilan et le compte de résultat sont complets. Les écritures correspondent aux pièces justificatives. Les factures émises sont compréhensibles et justifiées, et le patrimoine est documenté par des pièces justificatives correspondantes.

Pour une meilleure clarté, nous recommandons d'ajouter une brève explication du contenu ou de l'objet de chaque facture individuelle en langue étrangère.

Sur la base de ces constatations, les réviseurs demandent à l'assemblée générale d'approuver les comptes annuels 2025 dans leur forme actuelle et de donner décharge au trésorier, M. Herbert Gmeiner, en le remerciant pour son travail considérable et pour la documentation soigneusement tenue.

Il convient d'exprimer nos sincères remerciements à l'ensemble du comité directeur, sous la direction du président, M. Riccardo Busi, pour son grand engagement bénévole au profit de la FIAP. Dans le même temps, les réviseurs demandent que le comité directeur soit également déchargé.

Rijeka, le 19/06/2026

Le commissaire aux comptes

Le commissaire aux comptes

Ivica Nikolac



Francis Nicoll

